

MAIRIE DE PETIVILLE



Pour faire suite à la réclamation de la population concernant la vitesse excessive dans les rues de notre village, le passage à 30 km/h a été instauré dans les rues suivantes :

- Rue de l'Ecole
- Rue de l'Estuaire
- Rue du Puits Fortin
- Rue du Val aux Boyers
- Rue du Cimetière
- Route du Stade